

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

L'an deux mille dix et le 04 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 26 mai 2010, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame Hélène JOSENDE Maire empêchée.

Etaient présents : Gaby FORNONI, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Jean PONT, Francis VIGO, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, Chantal FRENZ, Marie-Andrée TOUSSAINT, René GARRIGUE, Thierry BOURGADE

Absents excusés :

Madame Hélène JOSENDE donne procuration à Monsieur Jacques BOMPIEYRE

Monsieur Gérard HUBERT donne procuration à Monsieur Francis VIGO

Madame Marie-José ESTEVA

Monsieur Paul SIOURAC a été élu secrétaire de séance.

1- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint informe l'assemblée délibérante que la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole pour un plafond de 150 000 € est arrivée à échéance le 27 février 2010.

Il rappelle qu'il est prudent de la renouveler. C'est en effet une sécurité pour le budget communal, principalement en cas de rupture momentanée de trésorerie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de cet organisme bancaire aux conditions suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 1 an
- Index monétaire : E3M
- Taux sur base E3M 04/2010: 1.54 %
- Paiement des intérêts : trimestriellement

2- EMPRUNT D'INVESTISSEMENT :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE expose au Conseil Municipal que pour financer la création de logements sociaux et des acquisitions et travaux non financés à ce jour, il est opportun de recourir à un emprunt de 160 000 euros ;

Après étude des différentes propositions des établissements financiers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de recourir à l'emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée suivant les conditions ci-après :

| | |
|--------------------------|---------------|
| Montant en euros | 160 000 € |
| Nombre d'années | 15 |
| Taux fixe | 3.40 % |
| Périodicité | trimestrielle |
| 1 ^{er} échéance | 2010 |

3- RENOUVELLEMENT PRET RELAIS :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE rappelle au Conseil Municipal le prêt relais réalisé auprès de la Caisse d'Epargne pour financer le lotissement communal « la vallée de Saint-Martin » pour un montant de 800 000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire le prêt destiné à financer le lotissement communal « la vallée de Saint-Martin », à hauteur de 520 000 € sur une année à compter du 25/06/2010.

4- Redevance Ordures Ménagères 2010 :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE informe le conseil municipal que la dernière étude concernant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères fixe un tarif précis basé sur le nombre de personnes par foyer pour les résidences principales.

Il a rappelée que le nouveau tarif de la R.E.O.M. 2010, tel que proposé, a été élaboré de façon sincère et véritable en fonction des éléments prévisionnels connus (nombre de personnes par foyer).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2010 comme suit :

| Contribuable | REOM 2010 | |
|----------------------|----------------|-----------|
| | habitant/foyer | Montant € |
| résidence principale | 1 | 75 € |
| résidence principale | 2 à 3 | 90 € |
| résidence principale | 4 & + | 95 € |
| résidence secondaire | | 95 € |
| location appartement | | 55 € |

| Commerces | REOM 2010 |
|----------------------|-----------|
| | Montant € |
| le paradou | 576 € |
| Le relais du belloch | 461 € |
| cal xandera | 230 € |
| Sci roselande | 230 € |
| épicerie Marasse | 184 € |
| hôtel bones hores | 230 € |
| fleurs de cerdagne | 230 € |
| Kiné. Berrocoso | 100 € |

5- ASSURANCE DU PERSONNEL

a) Marché A Procédure Adapté

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame le Maire empêchée informe l'assemblée de la résiliation du contrat d'assurance du personnel au 31 décembre 2010 et propose au conseil municipal de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA)

Le conseil municipal délibère favorablement au lancement d'une procédure adaptée concernant l'assurance du risque statutaire du personnel.

b) conseils en assurance

Pour lancer cette procédure dans les meilleures conditions il serait souhaitable de s'attacher des services d'un spécialiste pour élaborer le dossier de consultation, analyser les offres et contrôler les contrats.

Monsieur l'Adjoint propose de retenir le cabinet Risk Manager Consultants qui travaille déjà avec plusieurs communes du canton pour un montant de 600 € HT.

Le conseil municipal délibère favorablement.

6- CONVENTION

a) SYDEL 66 : abords école Louis Clerc

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame le Maire empêchée présente au conseil municipal le plan de financement estimatif de la mise en esthétique des réseaux de distribution électrique Basse Tension des abords de l'école Louis Clerc.

Le SYDEL sera maître d'ouvrage pour cette réalisation estimée à 32 865.36 € TTC et dont l'autofinancement sera pris en charge par la commune à hauteur de 5 495.88 € TTC.

Monsieur Jacques BOMPIEYRE demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du plan de financement et la signature d'une convention liée à cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité délibère favorablement

b) ECOLE : cours de tennis

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint présente au conseil municipal la demande de Madame la Directrice de l'école Louis Clerc d'initier les élèves à la pratique du tennis. Les cours seraient donnés sur le terrain de l'Agor-espace place du foyer.

Cette activité demanderait l'intervention d'un moniteur agréé et une participation financière de 22€ de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de participer financièrement à l'enseignement du tennis aux élèves de l'école Louis Clerc.

7- QUESTION DIVERSES

1) Dotation Globale d'Équipement 2010 :

a) abords de l'école louis clerc (2^{ème} tranche)

Le dossier déposé en sous-préfecture concernant la protection des abords de l'école Louis Clerc (2^{ème} tranche) n'a pas été retenu pour la programmation 2010.

La maîtrise d'ouvrage avait été confiée au Syndicat Mixte de Voirie du canton de Saillagouse.

b) logements sociaux Villeneuve

Le dossier déposé en Sous-préfecture concernant la création de 2 logements sociaux en lieu et place de l'ancienne caserne des pompiers a été retenu par les services de l'état.

Une subvention de 10 000 € est attribuée pour ces travaux.

2) Arrêté de circulation Vallée de Saint-Martin :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint rappelle à l'ensemble du conseil Municipal que, depuis plusieurs années, la commune soucieuse du flux automobile estival dans la vallée de Saint-Martin instaure un arrêté municipal afin d'en limiter son accès.

Pour cette année 2010, Madame le Maire propose une période d'interdiction comprise entre le Samedi 03 juillet et le samedi 28 août 2010 inclus.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fermeture de la piste pendant la période estivale.

3) Travaux

Travaux d'urgence :

Un mur de soutènement du carrer des orenetes (jardin JULIA) s'est écroulé lors des dernières pluies de mai ;

Vu le péril d'urgence et la gêne occasionnée aux nombreux riverains, une entreprise a été missionnée par le syndicat mixte de voirie maître d'ouvrage de l'opération pour rehausser le mur écroulé.

Espaces verts :

La mairie a décidé de mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts en collaboration avec ses services techniques.

L'espace vert de l'espace jeux des HLM a été repensé en plantant des essences durables et nécessitant moins d'eau.

L'espace vert devant l'agence postale a dû être replanté, les buis n'ont pas résisté à l'hiver rigoureux, ils ont été remplacés par des fusains.

Un nouvel espace vert est en cours d'élaboration au lotissement la Illogue.

4) Syndicat mixte du bassin versant de la têt.

Considérant que pour une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la têt, l'adhésion des collectivités situées en amont du barrage des Bouillouses apparaît comme nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité a décidé l'adhésion de la commune à ce syndicat et a désigné Madame le Maire déléguée titulaire & Monsieur Paul SIOURAC suppléant.

5) tarifs cantine scolaire 2010/2011.

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint propose de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2010/2011.

Le conseil municipal décide d'instaurer les tarifs comme indiqué ci-dessous :

| | | |
|---|--------------------|----------|
| Forfait 1 ^{er} trimestre scolaire | 55 jours de classe | 170.50 € |
| Forfait 2 ^{ème} trimestre scolaire | 56 jours de classe | 173.60 € |
| Forfait 3 ^{ème} trimestre scolaire | 31 jours de classe | 96.10 € |
| Repas à jour fixe trimestre | par repas | 3.10 € |

Fin de la séance à 23 heures 30.